



Service de l'urbanisme, de la
police des constructions et
des infrastructures (SUPCI)
Ch. de Penguey 1A - CP 51
1162 Saint-Prex

**Port de batellerie de
Taillecou**

	Bateaux	
	<u>longueur</u>	<u>largeur</u>
<input type="checkbox"/> Catégorie n°1	5.00 m.	2.00 m.
<input type="checkbox"/> Catégorie n°2	5.00/6.00 m.	2.50 m.
<input type="checkbox"/> Catégorie n°3	6.00/7.00 m.	2.60 m.
<input type="checkbox"/> Catégorie n°4	7.00/9.00 m.	2.90 m.
<input type="checkbox"/> Catégorie n°5	9.00/11.00 m.	3.75 m.

DEMANDE D'UNE PLACE D'AMARRAGE

Nom et prénom :

Adresse :

N° postal : Domicile :

Tél. privé : Tél. prof. :

Courriel:

Caractéristiques du bateau actuel

Acquisition future

N° immatriculation :

Genre :

Type :

Longueur :

Largeur :

Moteur K.W. : Voilure :

Date du permis du bateau :

Remarques éventuelles :

.....
.....
.....
.....

Toutes modifications des informations précitées (adresse, changement de bateau, etc.)
devront être annoncées au Service de l'urbanisme, de la police des constructions et des
infrastructures (SUPCI) de Saint-Prex (tél. 021 823 01 04 - supci@st-prex.ch).

Selon la pratique municipale, pour procéder à un transfert de catégorie ou une inscription
complémentaire, une nouvelle demande de place d'amarrage doit être formulée. Seule la
date de réception fait foi.

Lieu et date : Le requérant :

A annexer :

- Une copie du permis de navigation du bateau